

**REGLEMENT DU PAF
SAISON 2013-2014**

Article 1

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des membres de l'association des Peintres Amateurs Fonsorbais. Un exemplaire de ce règlement est remis à tous les adhérents au moment de leur inscription.

Article 2

Les activités se déroulent dans l'ancienne bibliothèque, place du Trépapé (salle au fond de l'amphithéâtre) à Fonsorbes. Elles fonctionnent au rythme de l'année scolaire.

	10h-12h	14h-16h	16h30-18-30	17h30-19-30	20h30-22h30
	ENFANTS				
Mercredi		Dessin : 30 places Modelage : 15 places	Dessin : 30 places Modelage : 15 places		
Jeudi				Dessin : 15 places Modelage : 15 places	
	ADULTES / ADOS				
Mercredi					Fusing : 15 places
Jeudi				Dessin : 15 places Modelage : 15 places	Dessin : 15 places Modelage : 15 places
Samedi	Dessin : 15 places				

Dans un souci de bonne gestion des cours, les enfants ne pourront pas passer du dessin au modelage en cours de séance.

Les enfants ayant choisi de faire exclusivement du modelage seront prioritaires sur ceux ayant choisi dessin et modelage.

Les enfants ayant choisi les deux disciplines feront du modelage dans la limite des places disponibles.

Des stages de modelage et fusing seront également proposés en cours d'année. Les tarifs et fonctionnement seront précisés ultérieurement.

Article 3

Une adhésion annuelle de 40 euros est demandée aux Fonsorbais et de 45 euros aux extérieurs. Elle donne accès à l'utilisation de toutes les fournitures de l'association (peinture ou terre). En outre elle permet :

- De faire face aux premières dépenses administratives.
- De couvrir les frais d'assurance à la FOL en tant que membre tiers et exposant.
- De payer une partie des fournitures de dessin et de terre
 - Papier Canson et autres.
 - Fusain, crayons, gommes, pastel, aquarelle, acrylique, huile.
 - Terre et fournitures diverses pour le modelage.
- D'exposer gratuitement aux trois manifestations de l'année* : 3 expos enfants-2 expos adultes
*(sauf évènements extérieurs indépendants de notre volonté)

Les adhérents aux cours de dessins doivent impérativement détenir leur propre carton à dessins.

Article 4

L'association, entreprise depuis septembre 2005, a embauché 3 animateurs en CDI à temps partiel sous Conventions Collectives de l'Animation (2 profs de dessin et 1 de modelage). Ils sont payés par le Bureau employeur pour assurer les cours.

Tarifs 2013-2014 :

Les tarifs s'appliquent pour une activité et pour un cours de 2 heures par semaine à horaire fixe.

-Enfants 150 €

-Adultes..... 195 €

Le paiement est réalisé intégralement lors de l'adhésion. Pour un échelonnement des paiements, l'adhérent peut déposer 3 chèques qui seront encaissés en septembre, janvier et avril.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cours d'année.

Article 5

Pendant les heures de cours, le respect de la discipline est demandé, sous la responsabilité de l'animateur.

Un animateur bénévole peut également être amené à intervenir lors des cours. Il ne peut en aucun cas lui être fait de reproches ou de griefs pour un non suivi total des sessions.

Article 6

Les œuvres de l'année précédente, notamment en modelage, seront détruites fin septembre si elles n'ont pas été récupérées par leur auteur.

Article 7

Le prix des cours de fusing inclus le cours donné par l'animatrice, les outils et l'utilisation du four. Le PAF ne fournit pas le verre qui doit être apporté par les adhérents.

Article 8

La cuisson des pièces réalisées en dehors de l'atelier Fusing du mercredi est payante :

- 30cm x 30cm 2€/pièce
- Au-delà (avec un maximum de 30cmx40cm) 6€/pièce
- Maximum 100cm x 85cm 15€/pièce

Article 9

L'Assemblée Générale se tient dans le courant du premier semestre de la saison.

Le Bureau fixe la date de cette réunion et en avertit tous les membres par voie d'affichage 15 jours avant. Le Bureau avise et invite également M le Maire et ses délégués, dans les mêmes délais.

A cette occasion, tous les adhérents, à jour de leur cotisation, peuvent faire acte de candidature. Ces candidatures doivent être déposées auprès du Bureau existant 24 heures à l'avance.

Lors de la tenue de cette assemblée, le Bureau doit impérativement présenter :

- Le bilan de l'activité de la saison précédente.
- Le bilan financier, préalablement certifié par un commissaire aux comptes.
- La démission du Bureau de la saison précédente et l'élection d'un nouveau Bureau pour la saison en cours.

Article 10

L'association organise 2 expositions par saison :

- Une exposition Automne.
- Une exposition Printemps.

L'association participe aussi à un concours inter-communal enfant courant mai ou juin ainsi qu'au carnaval de Fonsorbes.

La saison débute pour :

- Les activités du 11 septembre 2013 au 30 juin 2014.
- Le financier du 1 septembre 2013 au 31 août 2014.

Article 11

Les justificatifs de facturation (pour les comités d'entreprise) sont fournis après le règlement des adhésions et cotisations.

Article 12

Composition du Bureau pour la saison 2012-2013 :

- | | |
|-----------------------|-------------------|
| - Président | Alain Maurel |
| - Vice-président | Gilles Brouart |
| - Trésorier | Stéphane Guilbaud |
| - Trésorier adjointe | Martine Lecadre |
| - Secrétaire | Cendrine Loubet |
| - Secrétaire adjointe | Christelle Samson |

Le bureau de l'association est joignable par mail à l'adresse : paf-fonsorbes@laposte.net

Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur le site <http://paffonsorbes.jimdo.com/>